BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1276

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

412 795 338 RCS Nantes.
CAIRN.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Capital : 49000 EUR.
Adresse : 2, rue des Frères Lumière Parc d Activités de Ragon, 44119 Treillières.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif à un projet commun de fusion nationale Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : AIR ET VOLUME la forme : société par actions simplifiée unipersonnelle l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 13 Rue Saint Anne 28400 NOGENT-LE-ROTROU le montant du capital : 50.000 euros le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 341 607 927 CHARTRES Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : CAIRN la forme : société à responsabilité limitée unipersonnelle l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 2 Rue des Frères Lumières - Parc d'activités de Ragon 44119 TREILLIERES le montant du capital : 49.000 euros le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 412 795 338 RCS NANTES L'évaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 2 363 836,93 euros passif : 1 569 258,07 euros actif net : 794 578,86 euros Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société absorbée depuis la date du 1er janvier 2024 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société absorbante. rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante / Montant de l'augmentation de capital de la société absorbante qui résultera de l'opération de fusion : il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société absorbante contre des parts sociales de la société absorbée dès lors que ces titres sont détenues par une société (en l'occurrence ALIZE) qui détient la totalité des titres des sociétés absorbée et absorbante. montant de l'augmentation de capital de la société AIR ET VOLUME qui résultera de l'opération de fusion : il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. montant prévu de la prime de fusion pour la société absorbante : il n'est pas prévu de prime de fusion date du projet commun de fusion : 27 juin 2024 date et lieu du dépôt au RCS au titre de la société absorbante : dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de CHARTRES (28) le 28 juin 2024 date et lieu du dépôt au RCS au titre de la société absorbée : dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES (44) le 28 juin 2024.